

Vos cotisations

Frais de Santé



CCN des organismes de tourisme

IDCC 1909

Tarifs en vigueur à compter du 01/07/2026

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	Salarié		Salarié	
Base conventionnelle	1,56 %		1,02 %	
Base conventionnelle + option 1	1,87 %		1,33 %	
Base conventionnelle + option 2	2,05 %		1,49 %	

* Au choix de l'entreprise

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la base conventionnelle obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension ayants droit sur base conventionnelle obligatoire	-	1,76 %	1,14 %	-	1,15 %	0,80 %
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Option 1 facultative	+ 0,35 %	+ 0,35 %	+ 0,28 %	+ 0,35 %	+ 0,35 %	+ 0,28 %
Option 2 facultative	+ 0,53 %	+ 0,53 %	+ 0,43 %	+ 0,53 %	+ 0,53 %	+ 0,43 %

En complément de la base conventionnelle + option 1 obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension ayants droit sur base + option 1 obligatoire	-	2,29 %	1,53 %	-	1,63 %	1,17 %
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Option 2 facultative	+ 0,18 %	+ 0,30 %	+ 0,23 %	+ 0,18 %	+ 0,30 %	+ 0,23 %

En complément de la base conventionnelle + option 2 obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension ayants droit sur base + option 2 obligatoire	-	2,59 %	1,76 %	-	1,88 %	1,37 %

(1) Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

(2) Gratuité à compter du 3^e enfant